



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois et le trois mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.
Absents excusés : M. AURRAN Robert représenté par M. MARIA Roger.
Absent non représenté : Mme SAMPEDRO Nathalie.

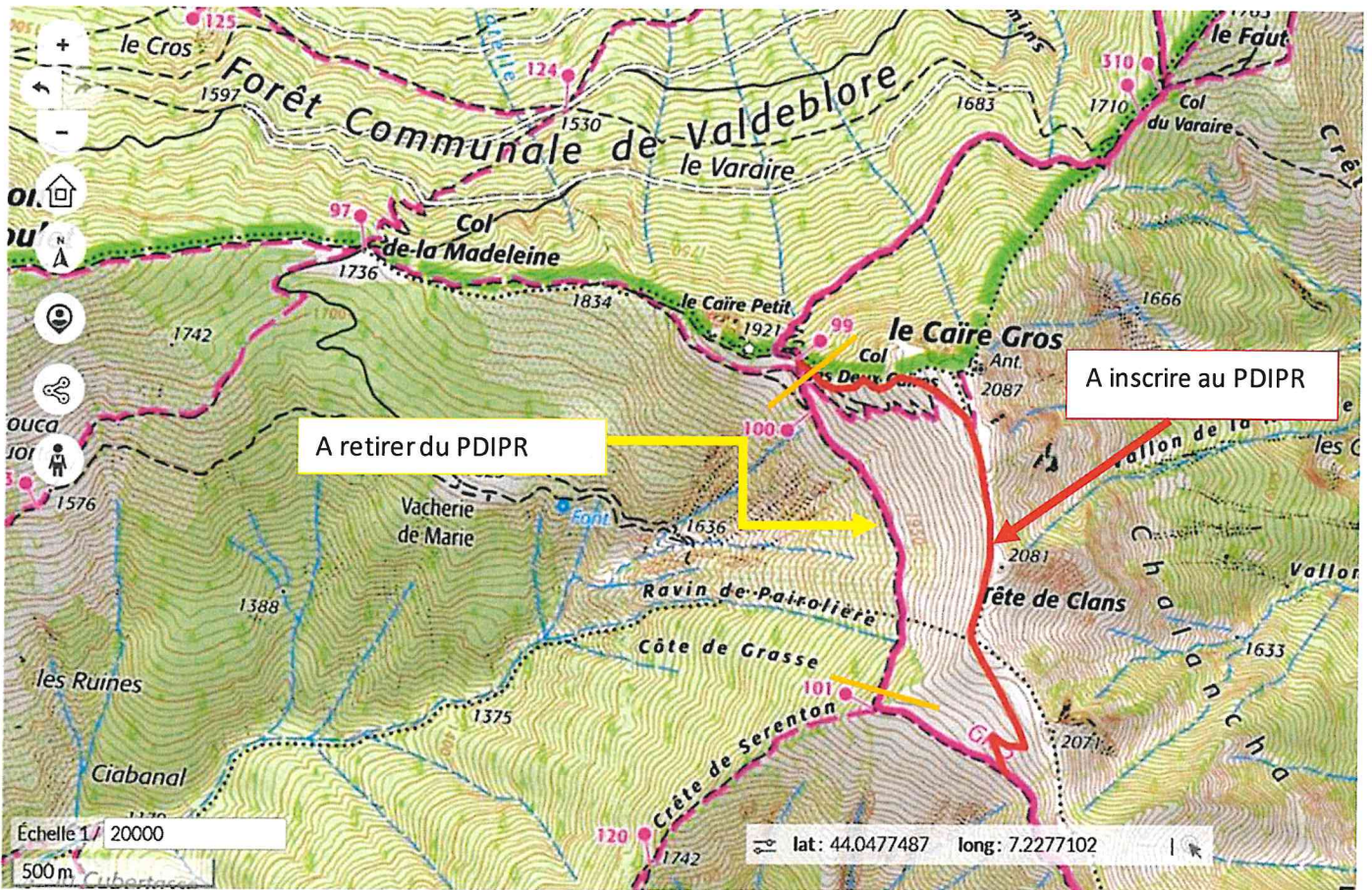
*Nb de membres : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14
Contre :
Abstention :*

Délibération n° 2023_01D : PDIPR – Déviation Caïre Gros

Monsieur le Maire rappelle que suite au glissement de terrain majeur survenu en 2020 lors de la tempête Alex dans le secteur du Caïre Gros sur les communes de Marie et Clans, une déviation avait été mise en place par le Département des Alpes Maritimes dès 2021 après expertise géologique, pour permettre d'assurer la continuité du GR5 en sécurité pour les randonneurs.

Le géologue du Département a confirmé suite à un passage récent sur site, la nécessité d'éviter l'ancien tronçon et de pérenniser le tracé de la déviation.

De ce fait, afin d'officialiser ce nouveau tracé du GR5, il conviendrait que l'assemblée délibère pour demander au Département le retrait du PDIPR de l'ancien tracé du GR5 entre les balises 100 et 101 et, l'inscription en remplacement du nouveau tracé.



LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DEMANDE au Département des Alpes Maritimes le retrait du PDIPR de l'ancien tracé du GR5 entre les balises 100 et 101 et,

DEMANDE au Département des Alpes Maritimes l'inscription en remplacement du nouveau tracé.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 07/03/2023

Et publication ou notification du 07/03/2023



Le Maire

Roger MARIA